

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 34 (1963)

Heft: 9

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

† M^e Henri Born

C'est avec consternation que l'on a appris, le 18 août, la mort de M^e Henri Born, ancien maire de Moutier, membre d'honneur de l'ADIJ depuis le 4 mai dernier.

Né à Moutier le 28 mai 1891, après avoir obtenu sa maturité à Porrentruy, le défunt avait fait ses études à Paris et à Berne. Il avait ouvert son étude à Moutier le 1er août 1916.

Porté, en décembre 1920, sur la liste du Parti libéral-radical il avait été élu au Conseil municipal et, dès juin 1921, avait été nommé vice-maire.

C'est le 1er janvier 1943, pour succéder à M^e Fernand Degoumois, décédé quelques mois plus tôt, qu'il devint maire de Moutier et entra au comité de l'ADIJ où il succéda aussi à M^e Degoumois.

Ressentant les premières atteintes de la maladie qui devait l'emporter, il renonça à la mairie de Moutier à la fin de 1953, conservant ses fonctions de membre du comité de l'ADIJ jusqu'en juin 1962.

Homme probe et conscient de ses devoirs, citoyen honnête et travailleur, magistrat aux vues larges et précises, M^e Born laissera dans sa ville de Moutier un souvenir impérissable. A l'ADIJ également, où ses avis judicieux faisaient autorité, on gardera de ce membre d'honneur, à qui l'on avait délivré son diplôme à l'assemblée générale de Bienné, un souvenir reconnaissant.

On comprend, dès lors, le grand vide qu'il laisse au sein de sa famille à laquelle nous disons notre sympathie émue.

ADIJ

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

L'industrie horlogère dans le canton de Berne. — Dans un de ses derniers Bulletins, la « Suisse horlogère » s'exprime à ce sujet comme suit :

Malgré le rôle important que joue l'agriculture dans son économie, le canton de Berne peut être classé parmi les cantons les plus industriels de notre pays, toute proportion gardée bien entendu. Il le doit dans une certaine mesure, qui n'est certes pas la moindre, à l'industrie horlogère. Sur 2275 entreprises bernoises soumises à la loi fédé-



rale sur les fabriques, 525 appartiennent à la branche horlogère. 40 % des entreprises suisses qui prennent une part active dans la fabrication de la montre sont situées dans le canton de Berne. Il faut ajouter à ce chiffre plus de 720 petits ateliers d'horlogerie comptant moins de six ouvriers. D'après les statistiques du 13 septembre 1962, 66 000 personnes environ étaient occupées dans l'industrie horlogère, dont plus de 24 000 dans le canton de Berne. Avec ce chiffre, l'industrie horlogère se place au deuxième rang parmi les industries du canton, après la mécanique ; de plus, elle s'attribue la plus grande part du potentiel horloger suisse.

Particularités

Si la situation géographique de l'Oberland favorisa la création d'une industrie hôtelière dans cette région, il n'en fut, chose curieuse, pas autrement pour l'horlogerie dans le Jura où les conditions convenaient parfaitement à l'implantation d'une activité nouvelle, fortement fragmentée. Pauvres en capitaux, les villages et les fermes les plus reculés trouvaient du travail grâce à une décentralisation très poussée des opérations et ceci d'autant mieux qu'à l'origine, l'outillage pour chacune d'elles se réduisait à sa plus simple expression. L'industrie horlogère, à ses débuts, n'exigeait donc que des investissements relativement faibles, abstraction faite de l'or et des pierres précieuses utilisées pour les montres-bijoux qui, pendant fort longtemps, étaient restées l'exclusivité des fabrisants de Genève. Le volume de la matière nécessaire à la fabrication des parties constituantes de la montre était si peu important qu'aucun problème ne se posait quant au coût du transport ; l'horlogerie se prêtait par conséquent fort bien à cette infiltration dans les vallées retirées du Jura. A côté des facteurs d'ordres économique et pratique, de nouvelles occupations apportaient aux agriculteurs de ces régions une source de gain supplémentaire et bienvenue. Aujourd'hui, cette forme artisanale de fabrication tend à disparaître au profit des fabriques d'horlogerie de Saint-Imier, Tramelan, Tavannes et même de Bienné ; elle a cependant marqué le Jura à tel point que sa situation économique se calque, dans une large mesure, sur le comportement de l'industrie horlogère. Pour Bienné et les régions sises au pied du Jura où la fabrication de la montre est au premier rang des industries, l'économie n'est pas exclusivement liée au sort de l'horlogerie. Reconnaissions toutefois que c'est à cette dernière que Bienné doit son essor.

L'industrie des branches annexes

A côté des manufactures qui produisent toutes les composantes de la montre ou presque dans leurs différents départements, un grand nombre d'entreprises restent fidèles au principe de la spécialisation. Elles commandent donc à une multitude de fournisseurs les pièces détachées dont elles ont besoin pour obtenir le produit fini. L'industrie horlogère du canton de Berne pourrait se targuer de former un tout, si un fait regrettable ne portait pas une ombre à son tableau. En ce qui concerne les pièces de base, elle dépend en effet presque

entièvement des cantons de Neuchâtel et de Soleure où les spécialistes de l'ébauche se sont concentrés. L'industrie des branches annexes qui compte plus de 700 entreprises, livre en revanche pratiquement toutes les pièces appelées à devenir une montre : pièces décolletées et taillées, visserie, ressorts, spiraux, assortiments, pierres, boîtes, cadrans, aiguilles, verres, couronnes et même des ébauches quoique en quantités relativement faibles.

Il est intéressant de constater que les régions dans lesquelles on rencontre la majorité des producteurs de montres ne sont pas forcément celles qui ont attiré les fabricants de pièces détachées. Ainsi, la vallée de Delémont qui défend modestement sa place dans la fabrication de la montre se sent fort à l'aise dans celle de la boîte par exemple. Il en va de même de Porrentruy et de l'Ajoie où la fabrication de la pierre d'horlogerie était aux petites entreprises familiales ce qu'était celle de la montre à la vie artisanale des Franches-Montagnes. Malgré l'évolution économique et sociale qui se manifeste dans ce secteur, l'Ajoie est le centre incontesté de l'industrie de la pierre d'horlogerie. Le troisième exemple se situe à Moutier et dans la vallée de Tavannes. Sans être des régions horlogères au même titre que les localités du Jura-Sud, elles jouent un rôle non moins important dans l'industrie horlogère. Les machines de précision se construisent principalement dans le district de Moutier. La concentration non seulement géographique, mais aussi technique d'une fabrication qu'assurent de grandes usines parfaitement outillées et organisées, a permis à cette industrie de se maintenir à la pointe du progrès et d'acquérir une réputation mondiale.

Structure de l'industrie horlogère bernoise

Dans le canton de Berne, la fabrication de la montre, disions-nous, occupe actuellement 525 entreprises soumises à la loi fédérale sur les fabriques auxquelles il faut ajouter plus de 700 exploitations minuscules. D'après les statistiques établies, 80 % des fabriques d'horlogerie sises dans le canton de Berne sont de petites entreprises dont l'effectif du personnel, pour chacune d'elles, varie de 1 à 20 unités. Parmi les plus grandes, 5 % seulement occupent plus de 100 personnes. Ces quelques chiffres font bien vite comprendre qu'un examen sérieux de l'industrie horlogère bernoise ne s'arrête pas à de simples comparaisons par rapport à la production du pays tout entier. La situation doit donc plutôt être appréciée dans toute sa complexité. Dans son rapport publié en 1961, la Direction de l'économie publique du canton de Berne considérait déjà une réforme de structure de l'industrie horlogère comme une tâche essentielle. La production d'un article qui se prête dans plusieurs de ses parties à une fabrication de caractère industriel ne peut plus être assurée par un appareil de forme artisanale. Ainsi s'exprimait M. F. Schaller, professeur extraordinaire à l'Université de Berne, dans un de ses brillants exposés sur l'industrie horlogère bernoise. C'est en favorisant la rationalisation et la recherche scientifique ainsi que l'application des mesures qui en découlent qu'il sera possible de conserver à cette branche de l'économie bernoise la

place qui lui revient. Il importe surtout de ne pas gaspiller les avantages qu'offre l'habileté héréditaire d'une main-d'œuvre qualifiée et expérimentée. A cet effet, le Conseil-exécutif institua, par arrêté du 14 avril 1961, un comité consultatif chargé d'examiner les questions de réforme en étroite collaboration avec l'Institut d'économie d'exploitation de l'Université de Berne. Le premier devoir de ce comité, à la tête duquel se trouvait précisément M. F. Schaller (M. Schaller, depuis, a été nommé professeur d'économie politique à l'Université de Lausanne, et remplacé à la présidence dudit comité par le professeur Paul Stocker, de Settlen), consiste à recueillir un grand nombre d'informations dans les divers secteurs, à commencer par ceux dont l'existence même est en jeu. En 1962 il s'est acquitté de deux tâches importantes ; il fallut tout d'abord consolider la situation des entreprises de terminage et ensuite traiter un problème présenté par le groupement de la montre Roskopf. Actuellement des recherches approfondies sont menées en faveur de l'industrie de la pierre d'horlogerie dont la situation est sur le point de se détériorer. D'après l'importance des mesures à prendre, on s'aperçoit que le sujet vaut la peine d'être étudié.

Le nouveau statut horloger

Il n'est pas question de reprendre dans ces colonnes un sujet qui fut traité à maintes reprises dans toutes les revues horlogères suisses. Pour mettre un point final à ce modeste exposé, il est toutefois indispensable qu'on s'y réfère brièvement ; il constitue précisément le cadre dans lequel la réforme de structure devra s'opérer. Le nouveau statut horloger engage la responsabilité de l'Etat en ce sens qu'il doit faciliter son application et éviter en même temps des perturbations profondes sur le plan économique et social. En créant un comité consultatif chargé d'étudier les incidences sur l'économie jurassienne en particulier, le Conseil exécutif du canton était conscient du fait que le législateur avait davantage été inspiré par le besoin de fournir à cette importante activité industrielle la possibilité de s'adapter aux conditions économiques et techniques nouvelles que de lui imprimer une orientation différente. Il est heureux de constater que les efforts entrepris par les pouvoirs publics trouvent écho dans les milieux horlogers. Certes, le nouveau statut aura de profondes répercussions ; mais le rendre responsable de la disparition de certaines entreprises, c'est méconnaître sa raison d'être.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.